

## COMMISSION DE FINANCES DU 09 JUIN 2022

### DECISION DU MAIRE

#### **Objet : Information Marchés Publics**

Dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal du 15 juillet 2020, Madame le Maire a attribué les marchés suivants et avenants (conformément à l'article L2121-10 et L2121-12 du CGCT), après avis de la Commission des Marchés Publics :

#### **Procédure Adaptée**

⇒ 1<sup>er</sup> avril 2022

##### **✚ Avenant fourniture de service de télécommunications**

Le marché de fourniture de service de télécommunications a été conclu avec la société AERLINK, pour une durée de 3 ans (renouvelable 1 fois) à compter du 30 avril 2021, pour un montant de 69 271.20 € TTC.

Suite à un changement d'organisation de la maison médicale située 22 rue Henri Becquerel, il a été décidé de raccorder ce bâtiment à la fibre optique et ainsi permettre aux futurs praticiens de bénéficier d'une connexion internet fiable.

La société AERLINK propose un raccordement à la fibre optique pour un coût de :

- ✚ Fibre optique FTTH SFR : 55,00 € HT/mois soit 660,00 € HT/an,
- ✚ Routeur AERLINK Série 7 : 5,00 € HT/mois soit 60,00 € HT/an.

Soit un coût supplémentaire de 720,00 € HT/an (864,00 € TTC) soit 1 620,00 € HT (1 944,00 € TTC), sur 27 mois (\*).

De plus, afin de permettre la gestion à distance du chauffage des vestiaires du stade, il est nécessaire d'installer une connexion internet.

- ✚ Accès ADSL : 30,00 € HT/mois soit 360,00 € HT/an.

Soit un coût supplémentaire de 360,00 € HT/an (432,00 € TTC) soit 810,00 € HT (972,00 € TTC), sur 27 mois (\*).

Ce qui engendre un coût total supplémentaire de 1 080,00 € HT/an (1 296,00 € TTC) soit 2 430,00 € HT (2 916,00 € TTC), sur 27 mois (\*).

L'avenant représente une augmentation de 4.21% du montant initial du marché.

(\* ) Mois restants à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 et jusqu'à la fin du marché initiale (30 avril 2024).

##### **✚ Avenant fourniture et acheminement d'électricité**

Le marché de fourniture et d'acheminement d'électricité pour l'année 2021 pour le lot 3 « Eclairage Public » a été attribué à l'entreprise EDF OUEST le 29/12/2020.

Le prix des prestations est composé de :

- 1) L'abonnement et la consommation,
- 2) Les taxes applicables :
  - a. Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (Communale et Départementale), (TCFE),
  - b. Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE),
  - c. Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA),
  - d. Le Tarif d'Utilisation du Réseau Privé d'Electricité (TURPE),
  - e. TVA à 5.5% et 20%.

La consommation est traitée selon un prix unitaire fixe appliqué à la molécule d'électricité en MégaWattHeure.

Les taxes sont les mêmes quel que soit le candidat retenu et peuvent évoluer dans l'année selon les directives décidées par la Commission de Régulation de l'Énergie.

Le marché a été établi avec une simulation de la consommation basée sur la moyenne des consommations des 5 années précédentes et ne contient aucun engagement de volume d'achat aussi bien en maximum qu'en minimum.

Selon la simulation de consommation nécessaire à la comparaison des offres des entreprises, il ressortait pour le lot 3 un montant total annuel estimé à 98 651.38€ TTC.

A la fin de l'année de fourniture pour 2021, il apparaît un montant total à facturer de 101 590.10€ TTC, soit une différence de +2.98%.

Le présent avenant est présenté à la demande du Trésor Public afin d'honorer la dernière facture reçue.

**✚ Avenant de transfert rénovation du 3 rue des Lauriers – Lot n°12 chauffage/plomberie**

**TITULAIRE DU MARCHÉ** : SAS CRUSSON  
**DATE DU MARCHÉ** : 01/09/2021  
**N° DU MARCHÉ** : TVX 21-01-12  
**MONTANT INITIAL DU MARCHÉ** : 654 000 € TTC

**AVENANT N°1 AYANT POUR OBJET AUTRE QUE LA MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHÉ**

AVENANT	N° DU MARCHÉ	OBJET DE L'AVENANT
Avenant de transfert n°1	N°TVX 21-01-12	Modification du nom de l'entreprise et des modalités de gestion

**ARTICLE 1**

Le marché dont la désignation est mentionnée en page 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

**ARTICLE 2**

Par décision de l'associé unique, la dénomination sociale a été modifiée pour adopter à compter du 31 décembre 2021 le nom de CAELO.

### **ARTICLE 3**

Les sommes dues à la société CAELO seront versées sur le compte ouvert à son nom auprès de la banque BNP PARIBAS sous le numéro 30004001880002009946844.

### **ARTICLE 4**

Toutes les clauses du marché initial et le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

#### **✚ Avenant rénovation du 3 rue des Lauriers – Lot n°1 démolition/gros œuvre**

Suite à la dépose de la couverture du bâtiment A, de nombreux chevrons ont été remplacés par le charpentier et le couvreur, les garnissages entre les chevrons existants ont sautés et il faut les reconstituer entre les nouveaux chevrons (+ 1 032.40 € HT),

Suite à la réfection complète de la charpente et des arases du mur de façade côté cour, il a été nécessaire de réaliser un garnissage entre les chevrons neufs (+ 1 160.70 € HT),

A la demande du maître d'ouvrage, suppression de la prestation fourreaux du portail article 4.2.3 du DPGF (- 670.00 € HT),

A la demande du maître d'ouvrage, suppression de la prestation réfection de l'enrobé dans la cour article 4.2.5 du DPGF (- 3 575.00 € HT).

Soit un total de - 2 051.90 € HT.

Le montant du marché passe de 137 100.00 € HT à 135 048.10 € HT.

#### **✚ Avenant rénovation du 3 rue des Lauriers – Lot n°3 couverture**

Suite à la mise au point avec le maître d'ouvrage, l'entreprise GUENEGO propose la variante économique suivante : remplacement de la volige prévue au marché de base par un litonnage pour les couvertures en ardoise et la suppression du contre tasseau et parepluie pour le local technique (- 2 888.68 € HT),

Reprise de charpente, remplacement des chevrons HS sur bâtiment A et réalisation d'un chevêtre pour mise en place d'une grille de ventilation intégrée à la couverture pour une parfaite intégration (+ 1 910.00 € HT).

Soit un total de - 978.68 € HT.

Le montant du marché passe de 53 647.01 € HT à 52 668.33 € HT.

#### **✚ Avenant rénovation du 3 rue des Lauriers – Lot n°5 cloisons/doublage**

Suite aux aléas du chantier, impossibilité de transit des gaines de ventilation dans le volume direct de la grande salle, obligation de dévoiement et donc modification des cloisonnements acoustiques SAD 220 entre la grande salle et le logement en partie haute (+ 1 012.84 € HT),

A la demande du bureau de contrôle, réalisation de divers coffrages CF1 h pour les réseaux transitant depuis le logement vers le hall d'entrée et à la demande de l'architecte, réalisation d'un habillage placo en pourtour du frangement entre hall et couloir du bâtiment A pour améliorer la finition de l'ensemble (+ 684.16 € HT).

Soit un total de + 1 697.00 € HT.

Le montant du marché passe de 52 369.40 € HT à 54 066.40 € HT.

**✚ Avenant rénovation du 3 rue des Lauriers – Lot n°8 peinture**

A la demande du maître d'ouvrage, réalisation des peintures des façades nord + sud + pignon ouest non prévues au marché de l'entreprise. Normalement les peintures auraient dû être faite en régie, mais cela s'est avéré pas possible (+ 5 880.00 € HT).

Soit un total de + 5 880.00 € HT.

Le montant du marché passe de 14 143.74 € HT à 20 023.74 € HT.

**✚ Marché réhabilitation de la salle du Lin – Lot n°1 démolition/gros œuvre (avec la variante rampe ouest)**

Attribué à l'entreprise DALLA VIA (44 – BATZ SUR MER) – pour un montant de 82 311.00 € TTC.

**✚ Marché réhabilitation de la salle du Lin – Lot n°2 charpente /couverture**

Pas d'offres, consultation en directe des entreprises.

**✚ Marché réhabilitation de la salle du Lin – Lot n°3 cloisons/doublage**

Attribué à l'entreprise REVOLAM (44 – COUËRON) – pour un montant de 30 000.00 € TTC.

**✚ Marché réhabilitation de la salle du Lin – Lot n°4 menuiseries extérieures**

Attribué à l'entreprise ATELIERS DE LA BRIERE (44 – SAINT LYPHARD) – pour un montant de 24 084.60 € TTC.

**✚ Marché réhabilitation de la salle du Lin – Lot n°5 menuiseries intérieures**

Attribué à l'entreprise ATELIERS DE LA BRIERE (44 – SAINT LYPHARD) – pour un montant de 8 379.02 € TTC.

**✚ Marché réhabilitation de la salle du Lin – Lot n°6 électricité**

Attribué à l'entreprise AM3I PLUS (44 – SAINT VIAUD) – pour un montant de 23 625.92 € TTC.

**✚ Marché réhabilitation de la salle du Lin – Lot n°7 plomberie/chauffage/ventilation**

Pas d'offres, consultation en directe des entreprises.

**✚ Marché réhabilitation de la salle du Lin – Lot n°8 revêtement de sols**

Attribué à l'entreprise OUEST HORIZON (44 – SAINT NAZAIRE) – pour un montant de 22 839.82 € TTC.

**✚ Marché réhabilitation de la salle du Lin – Lot n°9 peinture**

Attribué à l'entreprise RODRIGUEZ PHILIPPE (44 – LA TURBALLE) – pour un montant de 11 400.00 € TTC.

**✚ Marché peinture routière**

Attribué à l'entreprise SIGNALISATION 44 (44 – SAINT HERBLAIN) – pour un montant de 37 782.54 € TTC.

⇒ 13 avril 2022

**✚ Marché construction d'une micro-crèche – Lot n°1a VRD (avec la variante réalisation du cheminement en sable stabilisé)**

**✚ Marché construction d'une micro-crèche – Lot n°1a VRD (avec la variante réalisation du cheminement en sable stabilisé)**

**✚ Marché construction d'une micro-crèche – Lot n°2 charpente/bardage bois/murs à ossature bois**

Attribué à l'entreprise GODARD (44 – HERIC) – pour un montant de 146 890.06 € TTC.

**✚ Marché construction d'une micro-crèche – Lot n°3 couverture zinc/étanchéité (sans la variante, film HPV et contre-chevronnage assurant la ventilation de la couverture)**

Attribué à l'entreprise NKL (44 – COUËRON) – pour un montant de 49 567.58 € TTC.

**✚ Marché construction d'une micro-crèche – Lot n°4 menuiseries extérieures (avec la variante, remplacement doubles vitrages par triples vitrages)**

Attribué à l'entreprise ALAIN DAVID (44 – HERBIGNAC) – pour un montant de 63 768.00 € TTC.

**✚ Marché construction d'une micro-crèche – Lot n°5 menuiseries intérieures (avec la variante, suppression article plinthe)**

Attribué à l'entreprise MENUISERIE SAINTE-ANNE (44 – SAUTRON) – pour un montant de 40 124.56 € TTC.

**✚ Marché construction d'une micro-crèche – Lot n°6 isolation/cloisonnement/doublage**

Attribué à l'entreprise REVOLAM (44 – COUËRON) – pour un montant de 73 200.00 € TTC.

**✚ Marché construction d'une micro-crèche – Lot n°7 revêtements de sols (sans la variante, remplacement sols marmoléum par sols en caoutchouc)**

Attribué à l'entreprise ROSSI (44 – SAINT HERBLAIN) – pour un montant de 34 984.42 € TTC.

**✚ Marché construction d'une micro-crèche – Lot n°8 plafonds suspendus (sans la variante, remplacement plafonds ciment bois par des plafonds de dalles minérales)**

Attribué à l'entreprise EMMANUEL COYAC (56 – VANNES) – pour un montant de 16 071.60 € TTC.

**✚ Marché construction d'une micro-crèche – Lot n°9 peinture**

Attribué à l'entreprise RODRIGUEZ PHILIPPE (44 – LA TURBALLE) – pour un montant de 11 280.00 € TTC.

**✚ Marché construction d'une micro-crèche – Lot n°10 électricité/courant faible/sécurité incendie (sans la variante, installation contrôle d'accès)**

Attribué à l'entreprise AM3I PLUS (44 – SAINT VIAUD) – pour un montant de 49 200.00 € TTC.

⇒ 2 mai 2022

**✚ Marché construction d'une micro-crèche – Lot n°1b gros œuvre**

Marché déclaré infructueux, relance d'une nouvelle consultation.

⇒ 5 mai 2022

**✚ Marché construction d'une micro-crèche – Lot n°1b gros œuvre**

Attribué à l'entreprise PICAUD (44 – GUERANDE) – pour un montant de 134 810.04 € TTC.

**✚ Marché réhabilitation de la salle du Lin – Lot n°2 charpente /couverture**

Attribué à l'entreprise ATELIERS DE LA BRIERE (44 – SAINT LYPHARD) – pour un montant de 4 850.27 € TTC.

**✚ Marché réhabilitation de la salle du Lin – Lot n°7 plomberie/chauffage/ventilation**

Attribué à l'entreprise ATELIERS DE LA BRIERE (44 – SAINT LYPHARD) – pour un montant de 48 000.00 € TTC.

**✚ Avenant de transfert contrats d'assurances – Lot n°6 assurance des prestations statutaires – Formule de base et variante exigée maternité**

**TITULAIRE DU MARCHÉ** : GRAS SAVOYE  
**DATE DU MARCHÉ** : 22/12/2017  
**N° DU MARCHÉ** : AOO 17-01-6  
**MONTANT INITIAL DU MARCHÉ** : 66 336.09 € TTC

**AVENANT N°1 AYANT POUR OBJET AUTRE QUE LA MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHÉ**

AVENANT	N° DU MARCHÉ	OBJET DE L'AVENANT
Avenant de transfert n°1	N°AOO 17-01-6	Modification du nom de l'entreprise et des modalités de gestion

**ARTICLE 1**

Le marché dont la désignation est mentionnée en page 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

## **ARTICLE 2**

Par décision de l'associé unique, la dénomination sociale a été modifiée pour adopter à compter du 07 mars 2022 le nom de WILLIS TOWERS WATSON FRANCE.

## **ARTICLE 3**

Les sommes dues à la société WILLIS TOWERS WATSON FRANCE seront versées sur le compte ouvert à son nom auprès de la banque SOCIETE GENERALE sous le numéro 30003031750022014041117.

## **ARTICLE 4**

Toutes les clauses du marché initial et le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

**Le Maire**  
Michèle QUELLARD